
DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Direction des finances,
de l'immobilier
et de l'éducation*

Pôle éducation collèges

Extrait des délibérations du Conseil Général

Réunion du 1er trimestre 2006

Séance du 20 Mars 2006

rapport n° 0013 - 3010

Objet : **LES NOUVELLES COMPETENCES DU DEPARTEMENT EN MATIERE
D'ENSEIGNEMENT,
ETAT D'AVANCEMENT 2006 ET ECHEANCES**

Rapporteur : M. Jean-Claude GUENIN

LE CONSEIL GENERAL,

Vu les rapports n° 0013 et 3010

de M. le Président du Conseil Général

La commission

de l'Education, de la Culture et des Sports

et la commission des Finances et du Patrimoine entendues

DECIDE :

- de ratifier l'inscription au chapitre 932 article fonctionnel 93.221 nature 7475 de la somme de 659 555,24 € correspondant à la recette prévisionnelle de la rémunération du personnel d'internat, versée par les collèges au département selon les modalités du décret à paraître.

Le Président du Conseil Général,

Michel DIEFENBACHER